

Plan d'accessibilité de l'Administration portuaire de St. John's 2024-2027

RAPPORT D'ÉTAPE
1^{er} juin 2025

Table des matières

Généralités	3
Message de l'Administration portuaire de St. John's	3
Dispositions de la réglementation de l'OTC en matière d'accessibilité	4
Comment fournir des commentaires	4
Commentaires	4
Consultations	5
Zones visées par le plan d'action en vertu de la <u>Loi canadienne sur l'accessibilité</u>	5
1. Emplois	6
2. Environnement bâti	7
3. Technologies de l'information et des communications	8
4. Communications, autres que les technologies de l'information et de la communication	8
5. Approvisionnement en biens et services et installations	9
6. Conception et prestation des programmes et services	9
7. Transports	9
Conclusion	10

Généralités

Message de l'Administration portuaire de St. John's

L'Administration portuaire de St. John's (APSJ) est un organisme fédéral responsable de l'administration des terrains situés dans le port de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Elle est financièrement autonome et mène ses activités en tant qu'entreprise commerciale. Elle réinvestit tous ses gains dans l'infrastructure et les activités portuaires. Le Port est un centre qui propose divers services liés au trafic conteneurisé, à l'approvisionnement en énergie extracôtière et la prestation des services connexes, à l'entretien et aux réparations maritimes, à la pêche et aux navires de croisière, tout en offrant un accès à une vaste gamme d'entreprises.

L'APSJ s'engage à favoriser l'inclusion et l'accessibilité dans tous les aspects de ses activités en ce qui concerne les personnes handicapées, y compris ses employés, ses partenaires et tous les membres de la communauté portuaire, conformément à sa **Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion** :

L'Administration portuaire de St. John's (APSJ) s'engage à favoriser un lieu de travail et un leadership qui reflètent la diversité des communautés qu'elle sert. L'adoption de l'équité, de la diversité et de l'inclusion renforce sa prise de décision, son innovation et ses liens avec la collectivité.

Nous encourageons vivement les candidatures des personnes appartenant à des groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les communautés racialisées, les personnes handicapées, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les femmes et les personnes bilingues. Régie par toutes les lois provinciales et fédérales en vigueur, en particulier la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi canadienne sur l'accessibilité, l'APSJ est résolue à éliminer les obstacles, à créer des espaces accessibles et à constituer une main-d'œuvre qui reflète la force et la diversité de notre province et de notre nation.

L'APSJ a préparé le présent rapport d'étape conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA) et au *Règlement canadien sur l'accessibilité* dans le cadre de son engagement et de son obligation de revoir et de mettre à jour régulièrement son plan d'accessibilité. Elle poursuit ses efforts de manière proactive afin de garantir que ses milieux de travail et ses services soient accessibles à tous. Le présent rapport d'étape détaille les progrès réalisés depuis la mise en œuvre du plan d'accessibilité le 1^{er} juin 2024.

Dispositions de la réglementation de l'OTC en matière d'accessibilité

L'APSJ est assujettie au *Règlement sur les transports accessibles aux personnes handicapées* de l'Office des transports du Canada (OTC). Ce règlement s'applique aux quais 9 à 11 et au quai 17 de l'APSJ, étant donné qu'il s'agit des seuls endroits où les passagers de croisière en transit peuvent traverser les installations portuaires.

L'APSJ examine régulièrement les règlements pour s'assurer qu'ils sont respectés, plus particulièrement en ce qui concerne l'article 170(1) du *Règlement sur la formation du personnel en matière d'aide aux personnes ayant une déficience* de l'OTC.

Comment fournir des commentaires

L'APSJ apprécie et valorise vos commentaires au sujet du rapport d'étape. Il est également possible de les transmettre de manière anonyme. Pour nous faire part de vos commentaires, demander le plan d'accessibilité dans d'autres formats ou obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec nous :

Georgina Jackman, adjointe exécutive

Adresse électronique : accessibility@sjpa-apsj.com

Téléphone : 709-738-4782 ou 1-888-277-0319

Adresse physique : 1, rue Water, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Adresse postale : C. P. 6178, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1C 5X8

Commentaires

Depuis la mise en œuvre de son plan d'accessibilité le 1^{er} juin 2024, l'APSJ n'a reçu aucun commentaire en date du présent rapport d'étape. Le retour d'information relatif à ce plan nous est précieux et nous continuerons à l'encourager par le biais de différents formats et d'un interlocuteur attitré. Nous répondrons à tous les commentaires reçus de la manière dont ils nous sont parvenus dans les cinq (5) jours ouvrables, à l'exception des commentaires anonymes.

Consultations

Le rapport d'étape de l'APSJ a été élaboré conformément à la LCA qui exige la consultation de personnes handicapées pendant la création de plans d'accessibilité et de rapports d'étape. Dans le cadre de l'élaboration de son plan d'accessibilité, l'APSJ a retenu les services d'un cabinet d'experts-conseils spécialisé en matière d'accessibilité qui a mené des consultations auprès d'organismes locaux de défense des droits des personnes handicapées à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce cabinet d'experts-conseils possède une expérience vécue du handicap et s'en est servi pour formuler ses recommandations dans le cadre de ce plan ainsi que pour déterminer comment l'APSJ pouvait consulter les personnes handicapées.

Un fournisseur tiers a utilisé la A11y Project Checklist comme cadre pour réaliser l'audit de l'accessibilité sur le site Web de l'Administration portuaire. Le A11y Project est une initiative menée par la collectivité composée d'un vaste réseau de personnes et d'organismes dont l'objectif est de simplifier l'accessibilité numérique pour tous. Il vise à fournir des ressources, des outils et des conseils aux concepteurs et aux développeurs afin de créer des expériences numériques accessibles et inclusives.

Zones visées par le plan d'action en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité

Notre rapport d'étape souligne les progrès réalisés pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées selon les sept piliers suivants :

1. Emplois
2. Environnement bâti
3. Technologies de l'information et des communications
4. Communication, autre que les technologies de l'information et de la communication
5. Conception et prestation des programmes et services
6. Approvisionnement en biens et services et installations
7. Transports

Les mesures définies dans le cadre de ces sept piliers sont guidées par des améliorations propres à chaque pilier, mises en œuvre selon l'échéancier suivant :

Horizon	Durée
Court terme	D'ici deux ans
Moyen terme	D'ici cinq ans
Long terme	D'ici dix ans

Emplois

Mesure définie	Progrès
Élaborer une déclaration d'équité qui propose des mesures d'adaptation pour les demandeurs d'emploi et les candidats handicapés. Cette déclaration figurera dans toutes les offres d'emploi.	L'APSJ a inclus sa déclaration récemment révisée de la <i>Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion</i> dans une offre d'emploi de mai 2025. De plus, une déclaration relative aux mesures d'adaptation a été ajoutée à cette offre d'emploi. Elle fournit les coordonnées de la personne à contacter par tout candidat ayant besoin d'une aide particulière. Une déclaration d'équité définitive sera rédigée aux fins d'inclusion dans toutes les offres d'emploi en 2025.
Créer un document d'orientation sur la manière de recevoir et de traiter les demandes de mesures d'adaptation des employés.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.
Fournir une formation à tous les employés et à la direction sur le handicap et l'accessibilité.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Examiner la procédure de candidature pour s'assurer qu'elle est acceptée dans des formats accessibles.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.
Examiner les offres d'emploi sous l'angle de l'accessibilité et mettre à jour les occasions d'emploi afin d'y inclure des renseignements sur l'accès à des mesures d'adaptation au cours de la procédure d'entrevue.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Environnement bâti

Mesure définie	Progrès
Examiner les procédures et plans d'urgence pour s'assurer qu'ils tiennent compte des besoins des personnes handicapées, tant pour les employés que pour les membres du public.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.
Réaliser un examen des espaces de travail des bureaux de l'Administration portuaire afin de repérer les obstacles à l'accessibilité pour les employés et les visiteurs et élaborer un plan pour supprimer ces obstacles.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à long terme.
Examiner les zones du port accessibles au public (c'est-à-dire les zones que les passagers de croisière sont susceptibles de traverser) afin de repérer les obstacles pour les personnes handicapées et élaborer un plan pour supprimer ces obstacles dans la mesure du possible.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à long terme.

Technologies de l'information et des communications

Mesure définie	Progrès
Réaliser un audit du site Web de l'APSJ destiné au public afin de s'assurer qu'il est conforme aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). Cet examen portera sur les textes, les vidéos, les images et les documents hébergés sur le site Web.	L'APSJ a réalisé un audit de l'accessibilité de son site Web, www.sjpa-apsj.com . Par l'entremise d'un fournisseur tiers, cet audit a permis d'évaluer le degré actuel de conformité aux normes d'accessibilité WCAG 2.1 AA. Il a mis en évidence les problèmes qui ont une incidence sur les utilisateurs ayant des besoins visuels, moteurs, cognitifs et auditifs. En outre, il a émis des recommandations concrètes, classées par ordre de priorité, pour améliorer l'accessibilité.
Nouveau : Mettre en œuvre les recommandations établies dans le rapport d'audit de l'accessibilité sur le site Web de l'APSJ destiné au public afin de s'assurer de l'amélioration de la conformité aux normes WCAG 2.1 AA.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à court terme.

Communication, autre que les technologies de l'information et de la communication

Mesure définie	Progrès
Passer en revue les renseignements du site Web destinés au public (plutôt qu'aux activités commerciales) et s'assurer que ces sections du site Web sont rédigées dans un langage clair et simple.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Approvisionnement en biens et services et installations

Mesure définie	Progrès
L'APSJ approfondira sa compréhension des processus d'approvisionnement accessibles au moyen de la consultation et de l'éducation.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à court terme.
L'APSJ repérera tout obstacle existant dans le cadre d'approvisionnement actuel.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Conception et prestation des programmes et services

Mesure définie	Progrès
Procéder à un examen de la communication et des services offerts à l'industrie ou aux entreprises afin de repérer les obstacles à l'accessibilité et d'élaborer un plan pour les éliminer.	Il a été établi qu'il s'agissait d'une mesure à moyen terme.

Transports

L'APSJ n'offre pas de services de transport directement aux employés ou aux locataires du Port. À l'heure actuelle, le bâtiment administratif du Port est accessible par véhicule privé, taxi, le service de transport en commun GoBus Accessible Transit de St. John's et Metrobus (le fournisseur de transport en commun desservant St. John's, Paradise et Mount Pearl). Metrobus indique que l'itinéraire desservant notre siège situé au 1, rue Water est accessible aux fauteuils roulants, mais nous reconnaissons que des obstacles peuvent exister en dehors de l'accessibilité physique de l'itinéraire. L'APSJ travaille en permanence avec les employés pour définir les aménagements appropriés s'ils rencontrent des obstacles en matière de transport.

Conclusion

Le rapport d'étape de 2025 de l'APSJ était principalement axé sur la réalisation d'un audit de l'accessibilité sur son site Web destiné au public afin d'évaluer la conformité de ce dernier aux normes WCAG 2.1 AA. Son site Web est une source majeure d'information et d'engagement pour les usagers du port et le grand public. La garantie d'un accès égal à cet outil de communication pour tous les utilisateurs constitue une priorité pour l'APSJ et elle mettra en œuvre l'année prochaine les conclusions de ce rapport afin d'améliorer l'accessibilité à cet égard.

Par ailleurs, au cours des 12 prochains mois, l'Administration portuaire travaillera à la rédaction de sa déclaration d'équité offrant des mesures d'adaptation à tous les demandeurs d'emploi et les candidats handicapés aux fins d'inclusion dans toutes les offres d'emploi. De plus, des progrès seront réalisés afin d'approfondir la compréhension des processus d'approvisionnement accessibles de l'APSJ au moyen de la consultation et de l'éducation.

L'APSJ encourage toujours les commentaires concernant le présent rapport et son plan d'accessibilité par l'intermédiaire des méthodes définies précédemment, et reconnaît que la rétroaction ne peut qu'aider à créer une représentation plus exhaustive de l'accessibilité dans le port de St. John's et de la manière de mieux tenir compte de l'accessibilité à l'avenir. Elle examinera rapidement tout commentaire reçu et y répondra au plus vite de la manière dont il a été transmis.

À l'instar de notre plan d'accessibilité triennal, le présent rapport d'étape est un document évolutif qui continuera de s'affiner et d'orienter notre équipe vers des résultats tangibles et une amélioration permanente.

Notre prochain rapport d'étape sera publié le 1^{er} juin 2026.